

PUGNY-CHÂTENOD

le mag

FÊTE DE LA MUSIQUE, OCTOBRE ROSE...

UNE ANNÉE ANIMÉE À PUGNY-CHÂTENOD



BÂTIMENT PETITE ENFANCE
OUVERTURE PRÉVUE
À L'AUTOMNE

DOSSIER | URBANISME
DENSIFIER
ET ÉVITER L'EXPANSION

5
MARS 2024

Services de la maison sociale du Département

Le Département de la Savoie met à votre disposition des services gratuits, ouverts à tous et soumis au secret professionnel : assistants sociaux, puéricultrices, médecins, sages-femmes, psychologues, conseillers en économie sociale et familiale, conseillers conjugaux et familiaux, infirmiers, secrétaires, référents spécialisés...



VOUS ÊTES OU VOUS ALLEZ DEVENIR PARENT ?

Soutien à la maternité Consultations prénatales ; Consultations médicales pour les 0-6 ans ; Visites à domicile des sages-femmes et puéricultrices ; Modes d'accueil petite enfance

Dépistages et bilan de santé en écoles maternelles

VOUS ÊTES OU VOUS ACCOMPAGNEZ UNE PERSONNE ÂGÉE ?

Soutien et orientation des personnes âgées et de leur entourage ; Allocation personnalisée d'autonomie ; Hébergement en maisons de retraite

VOUS ET VOTRE FAMILLE AVEZ BESOIN D'AIDE ?

Accueil au centre de planification familiale ; Soutien à la parentalité

Protection de l'enfant et de sa famille ; Adoption

VOUS ÊTES OU VOUS ACCOMPAGNEZ UNE PERSONNE HANDICAPÉE ?

Soutien et orientation des personnes handicapées et de leur entourage ; Prestation de compensation du handicap (PCH) ; Hébergement en établissements spécialisés

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

Accès aux droits : RSA, logement ; Lutte contre les exclusions ; Prévention des situations de marginalisation.

► **Maison sociale du Département** - 78 boulevard Wilson - CS 70611 - 73106 Aix-les-Bains cedex - Tél 04 85 05 25 00 - msd-bassinaiçois@savoie.fr

Permanences des élus

Le maire et les adjoints assurent des permanences régulières. Ils reçoivent les habitants qui le souhaitent sur rendez-vous pris auprès de la mairie.

► Bruno CROUZÉ-VIALLE, maire, les lundi et vendredi, de 17h à 19h

► Thierry MICHEL, 1^{er} adjoint (Environnement, cadre de vie, développement durable), le 1^{er} lundi de chaque mois, de 17h à 19h

► Bernard HENRIET, 2^{ème} adjoint (Travaux, équipements et patrimoine), le 2^{ème} lundi de chaque mois, de 17h à 19h

► Barbara GALLEZ-DENQUIN, 3^{ème} adjointe (Communication, associations, manifestations), le 3^{ème} mardi de chaque mois, de 9h à 11h

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE À DOMICILE (SAAD)



Les aides à domicile du Cias sont des professionnel(le)s de l'aide à la personne, elles interviennent chez les bénéficiaires pour mener à bien les missions suivantes :



Aide aux transferts **sans aide technique**
Aide au lever/coucher



Aide à la toilette simple et aide à la douche



Aide à l'habillement



Sorties : déplacements intérieurs et extérieurs



Préparation et aide aux repas



Accompagnement aux activités relationnelles et de lien social, soutien psychologique



Aide aux courses



Aide à l'organisation de la semaine et aux démarches administratives



Aide à la prise de médicaments préparés dans un pilulier par des professionnels de santé



Entretien courant du logement, réfection des lits, entretien du linge, repassage

Une politique volontariste pour un service public de qualité



Bruno CROUZEVIALLE
Maire de
Pugny-Châtenod

SOMMAIRE

- Bâtiment petite enfance : ouverture à l'automne **4**
- Transition énergétique : trois axes définis pour la commune **6**
- Vie municipale **7**
- Bibliothèque communale : des bénévoles indispensables **10**
- Dossier | Urbanisme : densifier et éviter l'expansion **12**
- Enfance-jeunesse **17**
- Cantine : une gestion associative bien maîtrisée **18**
- Octobre rose : record battu **21**
- Associations **22**

Chers Pugneraines et Pugnerains,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Nous avons toujours œuvré pour que ce magazine soit l'expression de nos forces vives, celle de nos associations et de l'action communale.

La publication annuelle permet de partager les activités et réalisations de l'année écoulée. Le relais des informations importantes restera assuré par nos supports de communication numériques (site internet, Iliiwap), que je vous invite à consulter régulièrement.

La situation inflationniste et notamment l'explosion des coûts de l'énergie et des taux d'intérêt, impose plus que jamais, d'être proactif et de jouer sur tous les leviers à notre disposition. Maîtriser les coûts, aller chercher encore plus de subventions, trouver de nouvelles recettes... Avec une politique financière volontariste, nous pouvons continuer à rendre aux Pugnerains un service public de qualité, renforcé et tourné vers l'avenir.

Dans l'objectif de réduire les coûts de fonctionnement de nos écoles tout en assurant le maintien des services publics, un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) devrait voir le jour au sein du RPI Pugny-Trévignin à la rentrée scolaire 2024. Cette nouvelle entité gèrera à terme le fonctionnement des deux écoles ainsi que des cantines et garderies, alors que les communes conserveront l'investissement maîtrisant ainsi le devenir des bâtiments publics. Cela permettra une simplification des démarches pour les parents tout en assurant une continuité de services pour les enfants et une pérennité d'emploi pour les agents.

Notre soutien aux animations et manifestations restera constant et permettra de nous retrouver nombreux tout au long de l'année.

Le conseil municipal et les agents communaux restent mobilisés à vos côtés pour que notre commune demeure un écrin entre lac et montagne.

Bien à vous,



Horaires de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundi et vendredi, de 16h30 à 19h, et les mercredi et jeudi, de 8h30 à 11h.

PUGNY-CHÂTENOD Le mag

Magazine municipal de Pugny-Châtenod
70 Place de la Mairie - 73100 Pugny-Châtenod
04 79 61 21 74 - sg@pugnychatenod.fr
Parution : mars 2024
Directeur de la publication : Bruno Crouzevialle

Coordination : Barbara Gallez-Denquin
Rédaction : équipe municipale de Pugny-Châtenod
Conception et réalisation : agence Kangourou, Aix-les-Bains
Impression : Mairie de Pugny-Châtenod

Consultez le site internet de la mairie
www.pugny-chatenod.fr



Suivez l'actualité sur la page Facebook
MairiedePugnyChatenod



Bâtiment petite enfance : ouverture prévue à l'automne



Les travaux de construction du bâtiment dédié à la petite enfance, prolongeant l'école, ont débuté l'été dernier.

Malgré une météo hivernale et un léger retard au démarrage, le chantier avance bien et l'ouverture reste planifiée pour l'automne 2024.

A ce jour, les travaux de terrassement et de maçonnerie

réalisés par les entreprises Ferrand TP et Greg construction sont quasi terminés. La livraison des premiers éléments de la structure bois et leur pose par l'entreprise Zanon ont débuté en février.

Les mois qui viennent verront la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment avant le début des aménagements intérieurs.

Durant ces cinq premiers mois de travaux, la coactivité chantier/activités scolaires n'a pas posé de difficultés majeures.

Les élèves montrent une curiosité bien naturelle de voir "pousser" à côté de leur école un nouveau bâtiment, et apprennent ainsi les différentes phases d'un chantier. De quoi susciter peut-être des vocations pour le BTP ?



Le programme d'enfouissement des réseaux

Pour l'enfouissement des réseaux, la commission Travaux de la commune a ébauché, avec l'aide du SDES (Syndicat départemental de l'énergie de Savoie), un programme chiffré de l'ensemble des tronçons de routes de Pugny-Châtenod pour lesquels les réseaux restent à enfouir.

Ces estimations, tant en termes de coûts que de possibilités de subventions, permettent d'établir des priorités de réalisations intégrant les perspectives de perception à court terme des taxes d'aménagement dégagées avec les travaux d'urbanisme en cours ou à venir.

Ce programme repose sur la réalisation prioritaire de l'enfouissement des réseaux du début de la route de sous les côtes (jusqu'au transformateur des Robert), de Champarroud et de la route de la vieille église pour solder le centre du village. Viendront ensuite, à raison d'une opération par an, la route de Bartelin, la route du Téléphérique, puis le reste de la route de sous les côtes et des Barral.

Une route du Revard plus sécurisée et conviviale

Les travaux du « Carrefour des Cendres », un projet d'envergure réalisé sur la RD 913, reliant Aix-les-Bains au Revard, sont aujourd'hui terminés. Les retours d'expérience convergent pour reconnaître les effets bénéfiques de ces travaux, notamment la réduction de la vitesse et l'amélioration de la visibilité.

Ces travaux, d'un montant de 222 000€ HT, ont été exécutés par l'entreprise Eiffage sous la coordination et la maîtrise d'œuvre du cabinet AixGéo. Ils marquent le début d'une initiative ambitieuse visant à sécuriser la route du Revard sur les 1300 mètres de sa traversée de notre commune.

Le Carrefour des Cendres constitue le premier volet de ce programme d'aménagement, conçu pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière dès l'entrée du village. Les améliorations comprennent la création d'un îlot central avec des marquages au sol en résine de différentes couleurs, ainsi qu'un plateau surélevé au niveau du carrefour menant au chef-lieu, limitant la vitesse à 30 km/heure. Des totems de bienvenue seront installés. Ces améliorations visent à sensibiliser les usagers et à favoriser une conduite responsable pour garantir la sécurité des piétons et des cyclistes partageant la route avec les véhicules. La suite du projet de sécurisation de la route du Revard se déclinera sur plusieurs années en fonction des urgences et des moyens financiers de la commune. La prochaine étape consistera à aménager les autres carrefours de la route en appliquant les mêmes principes d'organisation de la chaussée et de signalétique. La commune est assistée dans cette



démarche par le cabinet Arter, un paysagiste urbain, et le cabinet AixGéo en tant que maître d'œuvre.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans une vision globale d'aménagement de la route reliant les Carrefours des Cendres (côté Trévignin) et de Châtenod (côté Mouxly). L'ensemble des réflexions à venir seront réunies dans un dossier projet qui servira d'outil d'aide à la décision pour identifier et chiffrer les solutions possibles en matière de sécurisation de la route du Revard pour les prochaines années.

La municipalité est convaincue que cette approche contribuera à créer un environnement plus sûr pour les habitants de Pugny-Châtenod et les usagers de cette route importante.

La commune remercie la préfecture et le Département de la Savoie, ainsi toutes les entités institutionnelles et les acteurs impliqués dans ce projet, ainsi que la presse régionale pour son intérêt continu.

Le sentier historique de la Crémaillère va être rénové

Le sentier historique de la Crémaillère (GR 96), à usage pédestre, forestier et d'accès au service des eaux, va bénéficier d'un lifting d'ampleur de la part de Grand Lac. D'une longueur de 4,7 km, il est situé sur les communes de Pugny-Châtenod, Trévignin et Le Montcel.

Les travaux de réfection et de mise en sécurité des ouvrages concernent principalement les tunnels de Pré Farnier et de Pré Japert, du garde-corps et des corniches du viaduc des Fontanettes, des 11 pontceaux (petits ponts permettant le passage des ruisseaux) et la reprise des murs de soutènement. Les abords de l'ancienne gare de Pré Japert, où était située la prise d'eau d'alimentation des locomotives à vapeur du chemin de fer à crémaillère, seront par ailleurs sécurisés.

Ces travaux, d'un montant de 600 000 € HT, permettront le passage en toute sécurité des randonneurs



et des engins de débardage. Ils débiteront à la mi-avril pour une durée de six mois environ. Le sentier sera interdit d'accès pendant la durée des travaux pour des raisons de sécurité évidentes.

Transition énergétique : trois axes définis pour la commune

Depuis 2022, la commission travaux étudie un projet de transition énergétique. Les axes directeurs pour les bâtiments communaux sont de :

- ▶ Réduire la consommation énergétique de la commune par une meilleure isolation et une optimisation des usages
- ▶ Sortir des énergies fossiles (fioul et gaz) pour le chauffage de ces bâtiments
- ▶ Produire de l'électricité en local à hauteur de la consommation.

Dans cette démarche, la municipalité est activement accompagnée par l'ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) et le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie).

La première étape a porté sur la rénovation de 80 lampadaires de l'éclairage public, action de sobriété énergétique maintenant achevée, avec des gains constatés de 50 % sur la consommation électrique. Les abonnements des compteurs seront également recalibrés à la baisse, apportant fin 2024 des gains encore plus conséquents.

Pour aller plus loin, la commission a analysé la consommation énergétique des bâtiments de la commune : la mairie, l'auberge, les bâtiments socioculturels comprenant la bibliothèque et le centre aéré de l'ACEJ et le presbytère. Des audits énergétiques ont également été réalisés sur ces quatre bâtiments qui ont proposé des scénarios d'amélioration.

Il en ressort très nettement que les bâtiments socioculturels sont les bâtiments les plus énergivores



La municipalité est accompagnée dans cette démarche notamment par l'Asder, qui a proposé un atelier pour établir les priorités de ce programme ambitieux.



de la commune avec 48 % de la consommation totale. Une étude est en cours pour définir en priorité la rénovation énergétique de ces bâtiments avec le support d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, subventionnée en grande partie par le Département. De plus, pour remplacer les chaudières gaz et fioul de la mairie et des bâtiments socioculturels, différentes solutions techniques sont à l'étude : chaudière bois, pompes à chaleur, géothermie, avec ou sans réseau de chaleur.

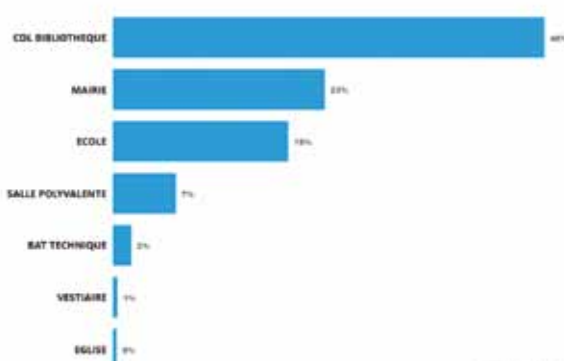
Des panneaux photovoltaïques à l'étude sur les bâtiments techniques municipaux

Enfin, en troisième axe de cette transition énergétique, la municipalité évalue la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques communaux. Par le biais d'une autoconsommation collective, l'énergie produite par ces panneaux photovoltaïques peut être répartie sur les autres bâtiments de la commune.

L'Asder aide la commune à piloter son programme global de transition énergétique. A ce titre, un atelier a été réalisé le 15 janvier pour prioriser les études et réalisations de ce programme ambitieux.

La commune possède maintenant des outils à disposition pour lui permettre de confirmer sa stratégie de transition énergétique jusqu'en 2030.

Répartition des consommations par bâtiment



ANNEE 2023 (PROJ. 2050)

Six nouveaux logements sociaux à la Chaumière II

Depuis avril 2023, le bâtiment de la Chaumière II de l'OPAC de Savoie propose six logements sociaux à Pugny-Châtenod :

► 2 T1 type studio d'une surface d'environ 23 m²

► 3 T1 bis comprenant 1 chambre indépendante d'une surface d'environ 38 m²

► 1 T2 de 56 m²

Chauffage et eau chaude sanitaire électrique

1 place de parking privative par logement

Montant des loyers : de 180 à 380 €.

Tous ces logements sont actuellement attribués. Toutefois, pour les personnes intéressées, il est conseillé d'enregistrer sa demande (ou de la mettre à jour régulièrement) sur le portail national (www.demande-logement-social.gouv.fr), en précisant bien



la commune de Pugny-Châtenod. Ces logements sociaux sont soumis à plafond de ressources.

Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement social est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque

personne composant le ménage au titre de l'année N-2, soit 2022 pour 2024. Toutefois, il est tenu compte des revenus de l'année N-1 ou des revenus des douze derniers mois, s'ils sont inférieurs d'au moins 10 % à ceux de l'année N-2.

Les colis aux aînés distribués en musique



La traditionnelle remise des colis aux aînés de la commune a eu lieu le mercredi 13 décembre.

Cette distribution de colis de Noël, offerte par la mairie, s'adresse - sous réserve d'inscription - à tout(e) Pugnérain(e) âgé(e) de 70 ans et plus. Ils ont été nombreux à venir partager ce moment convivial, en musique cette année, avec la présence de Rosine et Serge Vivier, habitant tous deux la commune, au chant et à la guitare, et de Franck à l'accordéon.



Bienvenue aux nouveaux habitants



Les nouveaux habitants de la commune ont répondu présent en nombre à l'invitation de la municipalité. L'occasion pour l'équipe municipale d'échanger avec eux autour du verre de l'amitié et de leur souhaiter la bienvenue à Pugny-Châtenod.

Un 11 novembre multigénérationnel

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé de nombreux Pugnérains autour du monument aux morts pour célébrer l'Armistice de 1918. Une cérémonie solennelle en présence de nombreux représentants des associations, des anciens sapeurs-pompiers mais également des écoliers dont trois ont lu des lettres de Poilus.

Le maire, Bruno Crouzevialle, a lu le message officiel du ministre des Armées, suivi de l'appel aux morts. Une gerbe confectionnée par les enfants avec l'atelier d'art floral du CAP a été déposée.

Une même émotion partagée par l'assistance au moment de la sonnerie aux morts suivie de la minute silence et de



La Marseillaise.

C'était également l'occasion pour Bruno Crouzevialle de mettre à l'honneur deux anciens pompiers volontaires du corps de première intervention de Pugny-Châtenod et de leur remettre l'insigne de sapeur-pompier honoraire. Marc Morand, sergent honoraire, a été distingué pour 42 ans de service et Michel Dussollier, major honoraire et ancien chef de corps, pour 28 ans de service.

Lors du pot de l'amitié qui a suivi, les Pugnérains ont pu admirer la fresque (La Marianne de la République) peinte sur le mur de la salle du conseil municipal.



État-civil

NAISSANCES

- Calie PEREIRA (6 avril 2023)
- Lina NOLY (12 mai 2023)
- Nahyl BOURAOUI (15 juin 2023)
- Jules DAÏNESI (27 juin 2023)
- Gabin LECAITTEL (5 octobre 2023)
- Ezra BALAZARD (15 novembre 2023)

MARIAGES

- Pascal HIMBER et Sophie CHEVALIER (6 mai 2023)
- Christophe AUNEAU et Claire ANDREOLETTI (13 mai 2023)
- Laetitia FAVRE et Laurent CAIRE (3 juin 2023)
- Lola BRUN et Michaël MAILLAND-ROSSET (20 juillet 2023)
- Olivier MIRANDE et Maguy BASTIDE (2 septembre 2023)
- Agnès ROQUES et Guillaume COLAS (22 septembre 2023)
- Antoine CAFFIOT et Chansreineang RONG (16 décembre 2023)

DÉCÈS

- Hyo Seon CHUN (19 janvier 2023)
- Lucien BOLON (13 février 2023)
- Jeannine EXERTIER née PICOLLET (17 février 2023)
- Claude HEPPEKAUSEN (15 juin 2023)
- Olga MOLNAR née NICOLAS (23 août 2023)
- Ginette TETAZ née GEX (18 octobre 2023)
- Laurent CAIRE (1^{er} décembre 2023)
- Alain RICCI (25 décembre 2023)

Fleurissement : des Pugnérains lauréats départementaux

Cette année encore, des Pugnérains sont lauréats du concours départemental des Villages et des maisons fleuries.

Lors de sa visite du 20 juillet dernier, le jury départemental, accompagné par Catherine Agnoletto, chargée de mission pour le fleurissement, les paysages et le développement, a sillonné notre commune et apprécié l'effort des habitants pour son embellissement.

Voici les lauréats désignés par le jury :

- Mireille et Josiane GONTHIER de Pré Bérard, dans la catégorie 1 : Propriétés fleuries, Habitat traditionnel.



- Christiane et Jean MONARD des Bolon, dans la catégorie 4 : Balcons et terrasses, habitat traditionnel.
- La commune de PUGNY-CHATENOD dans la catégorie 9 pour le fleurissement des Bâtiments communaux par Patrice et Adrien, les deux employés communaux.

La remise des prix aura lieu à Chambéry, lors du Salon Habitat et Jardin, en avril prochain.

Félicitations aux lauréats et à tous les Pugnérains pour le fleurissement de leur propriété, qui honorent le village de Pugny-Châtenod et le département de la Savoie.

Votre mairie vous propose



illiwap
L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE !

(((Suivez l'actualité de la commune)))



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !



**GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITE**



Bibliothèque communale : un service gratuit et animé

A l'heure où l'on s'interroge sur le devenir du livre, quelle est la place d'une bibliothèque dans une commune ? Le livre subit de plein fouet la concurrence de l'informatique, des médias, des réseaux sociaux, mais la bibliothèque reste une réponse de proximité à la demande culturelle de la population. A l'heure où l'on parle d'intergénérationnel, la bibliothèque est un lieu où cette notion se vit au quotidien ; Quel bonheur, quelle richesse de voir se côtoyer enfants, parents et grands-parents. Elle participe à l'animation communale en offrant un service gratuit, ouvert à tous.

Le nombre d'adhérents et celui des emprunts sont en constante augmentation. 280 personnes sont inscrites, dont 223 sont des emprunteurs « actifs ».

De nombreux rendez-vous organisés

- Tous les mois, une animation lecture est organisée à destination des enfants de la MAM (Maison des assistantes maternelles);
- Chacune des quatre classes de l'école est accueillie une fois par mois.



La troupe Tokata a proposé un superbe conte musical.

La bibliothèque en chiffres

- Un fonds de 4295 ouvrages (2146 pour adultes et 2149 pour les enfants), dont 1730 provenant de la bibliothèque départementale.
- 5187 livres prêtés aux lecteurs et autant qui reviennent à la bibliothèque, qu'il faut enregistrer, décontaminer, vérifier, ranger...
- 108 livres achetés avec le budget alloué et 93 spécifiques "jeunesse" acquis grâce à une subvention de Savoie Mont-Blanc et de la commune.
- Une centaine d'ouvrages que les bénévoles vont chercher chaque mois à la BDP, prêtés pour 1 an, et autant qui sont rendus.
- 709 livres sortis du fonds, « désherbés » dans le jargon des bibliothécaires, en raison de leur vétusté et/ou de leur ancienneté.
- La bibliothèque bénéficie également de dons - à l'instar de celui d'une petite fille qui a fait le tri dans la sienne cette année. L'équipe de la bibliothèque remercie vivement ces donateurs.



L'auteure pugnéraine, Mel Poinas, a été accueillie à l'occasion de la sortie de son deuxième livre.

Année	Abonnés "actifs"	Prêts	Visites
2020	116	1241	428
2021	180	3033	970
2022	191	3373	1054
2023	223	5187	1534

- Tous les trois mois, un temps lecture est proposé aux enfants dans les locaux de la bibliothèque; Ce temps lecture a de plus en plus de succès : celui de Noël a rassemblé 25 enfants et au moins autant de parents.
- Un groupe lecture s'est réuni tous les mois jusqu'en septembre et va prendre rapidement une nouvelle forme.
- De nouvelles tables thématiques accueillent les visiteurs tous les deux mois.
- La bibliothèque a participé à différents prix littéraires : 1^{er} Roman avec le service Lectures plurielles, prix Rosine Perrier, prix de la Vache qui Lit pour les enfants Elle est également associée aux rencontres de la FACIM et à l'accueil d'un auteur en lien avec les bibliothèques d'Aix-les-Bains et Grésy-sur-Aix. Cette année, le 15 mai, c'est Paul Saint-Bris qui sera reçu pour son livre « L'allègement des vernis ».
- L'auteure pugnéraine, Mel Poinas, a été invitée lors de la parution de son deuxième livre sur le Haut potentiel intellectuel (HPI). De nombreuses personnes sont venues échanger et débattre sur ce thème.
- Dans le cadre de l'opération 1^{ères} pages, chaque enfant né en 2022 s'est vu offrir l'album Une toute petite goutte de pluie.
- Cette année, la municipalité a permis à la bibliothèque d'accueillir, dans le cadre de « Bib en scène » proposé par Savoie Biblio, la troupe Tokata qui a proposé un superbe conte musical. « Boo? » qui met en scène des instruments de musique et des objets sonores rares (kutuwapas, gongs aquatiques, rhombe, orgue à bouche, tambour à peinturlure, flûte globulaire...).

Bibliothèque communale : des bénévoles indispensables

La bibliothèque communale est un service municipal entièrement gratuit pour les usagers. Le maire et le conseil municipal fixent le budget, gèrent le personnel et établissent le règlement de la bibliothèque.

Pour ce qui concerne le personnel, la commune a la chance de pouvoir s'appuyer sur une équipe de douze bénévoles encadrée par Elisabeth Morand. Cela permet bien évidemment de limiter les charges en personnel et de reporter ces fonds sur d'autres postes (aménagements, informatique...).

Le budget fonctionnement de la bibliothèque communale est composé principalement des fournitures administratives (petit matériel de bureau, protection des livres...), frais de déplacement (indemnités kilométriques pour les bénévoles prises en compte depuis 2022) et des abonnements aux revues et magazines. Un budget constant de 1500 €/an est alloué au remplacement annuel des ouvrages.

Depuis le rapprochement des bibliothèques de Savoie et de Haute-Savoie en 2001, Savoie-Biblio a pour mission de structurer



un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population.

En plus de formations gratuites, cette structure unique en France donne accès à un grand nombre de documents que les bénévoles sélectionnent chaque mois pour diversifier et renouveler l'offre faite aux usagers.

Les subventions du Conseil Savoie Mont-Blanc dans le domaine de la lecture (aides au développement et aux actions culturelles autour de la lecture publique) permettent à la bibliothèque de renouveler certaines collections. Grâce aux demandes de subvention pour renouvellement de collections en 2018 et 2023, près de 2000 € ont ainsi pu être alloués aux BD et livres enfance/jeunesse.

Un budget en progression sur les 4 dernières années

Afin de soutenir l'effort consenti par les bénévoles et répondre à une demande accrue de la part des usagers depuis la période du Covid, le budget alloué à la bibliothèque n'a cessé d'augmenter ces 4 dernières années (+ 35% en 5 ans sur les fournitures).

En complément de ce budget de fonctionnement, des investissements sont régulièrement réalisés :

- Informatisation (1328 € en 2020 et 234 € en 2021) ;

- Aménagement des espaces (3600 € en 2023 pour des étagères et bacs à livres),

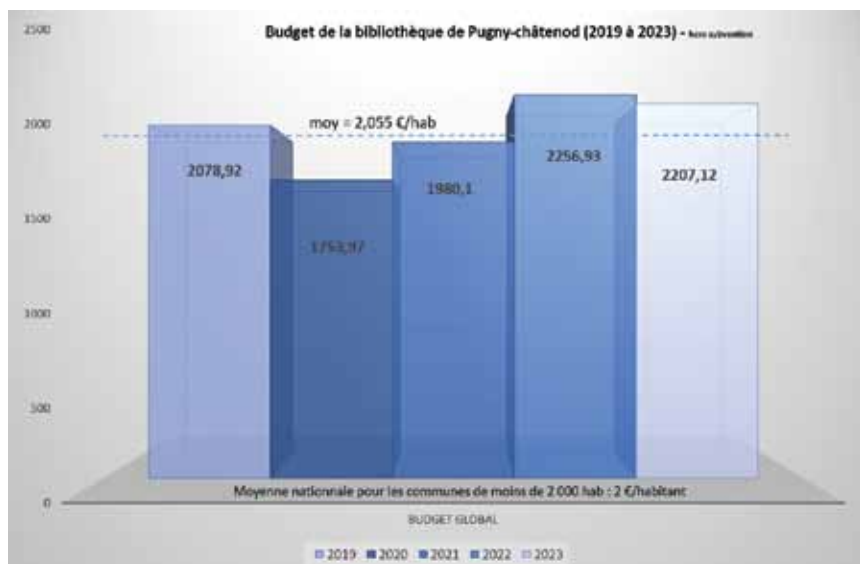
- Logiciel Decalog (500€ /an).

A partir de 2024, afin de donner encore plus de moyens au développement de ce service, le budget global annuel sera réévalué à 2500 € par an, soit une augmentation de 10 %.

A cela, pourront s'ajouter des aménagements (étagères, bacs à livres...), le renouvellement de postes informatiques ainsi que certains travaux d'amélioration énergétique (éclairage, chauffage...).

Voici donc un aperçu de ce qu'un conseil municipal peut mettre en œuvre pour le développement et le partage de la culture. Toutefois, ces budgets ne seraient guère utiles sans l'engagement si généreux des bénévoles qui animent et encadrent ce tiers lieu où tout un chacun peut venir partager, échanger pour se cultiver et s'épanouir. Les volontaires sont les bienvenus !

C'est l'occasion de remercier Marie-Hélène ALBERT, Gilberte BEAUQUIS, Myriam BELL, Patricia BOREL, Chantal DONNET, Emmanuel FAMELART, Françoise GROLLEREAU, Guillemette MAILLAND-ROSSET, Marie-Jo MAILLAND-ROSSET, Elisabeth MORAND, Elisabeth SCHUSSLER et Olivia WARD qui animent et font vivre notre bibliothèque.



Urbanisme : densifier

Si elle poursuit son développement sur sa lancée, la commune devrait compter 1200 habitants dans 20 ans. Ce qui nécessiterait environ 120 logements supplémentaires. Dans le même temps, la volonté est de respecter la sobriété foncière afin d'éviter l'artificialisation des sols et de préserver les terres agricoles.



Au travers des discussions et des entretiens avec bon nombre de résidents, il apparaît clairement une méconnaissance des documents d'urbanisme qui encadrent le développement urbain de notre commune. Bien trop souvent, cette méconnaissance engendre une méfiance voire une défiance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Par simple consultation des documents d'urbanisme à la disposition de tous (sur internet ou en mairie), bon nombre de préjugés peuvent tomber et ainsi apporter un éclaircissement ainsi que des réponses à vos questions.

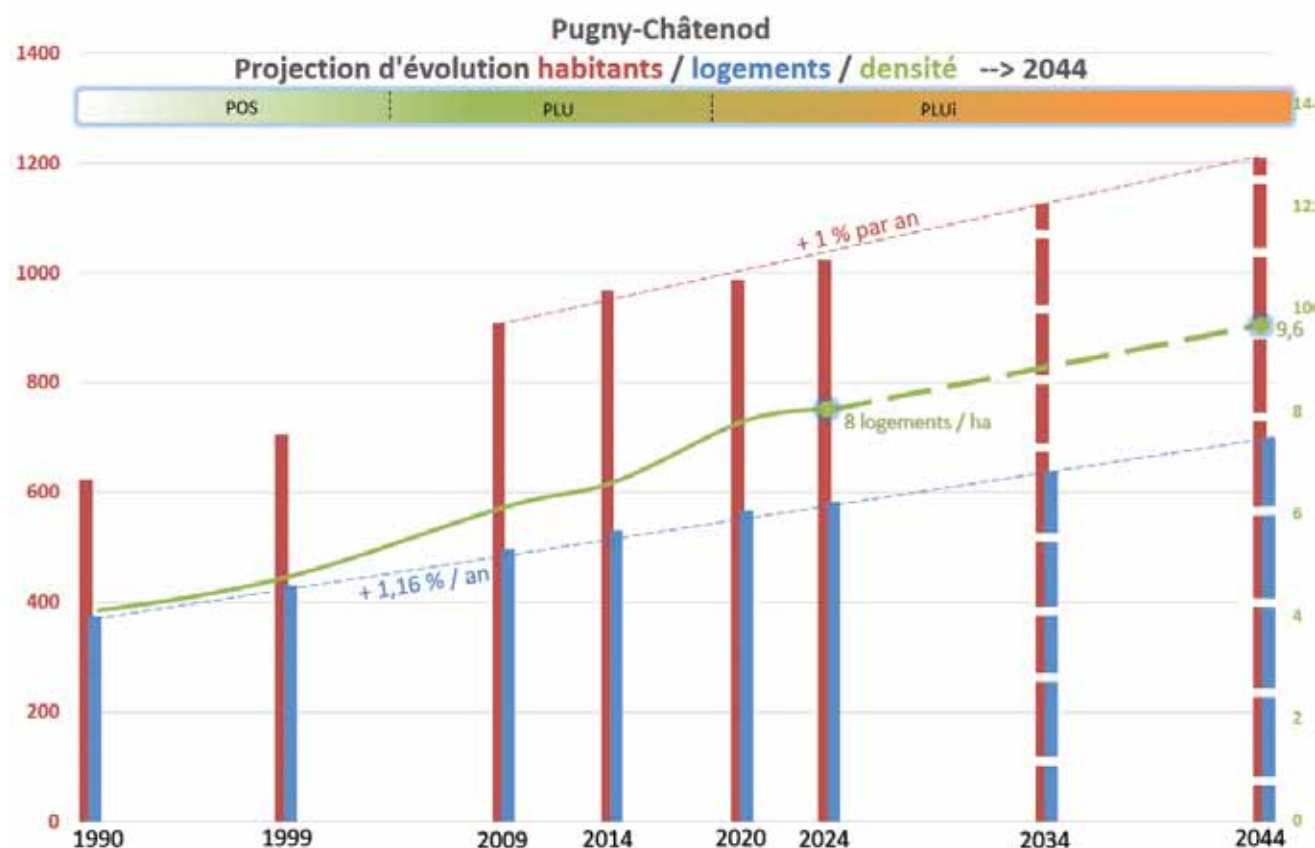
La commune de Pugny-Châtenod s'étend sur une surface de 5,36 km² pour une population de 1023 habitants. La spécificité de la commune est qu'elle s'étend d'Est en Ouest sur les contreforts du Revard entre 380 et 1 539 mètres d'altitude.

Au vu de la proximité d'Aix-les-Bains ou de Grésy-sur-Aix, notre commune est plutôt prisée pour son aspect de village rural et sa vue panoramique sur le lac du Bourget.

La densification affichée au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) laisse penser que l'urbanisation actuelle modifiera notre cadre de vie.

Une croissance de 1,2% de logements supplémentaires par an depuis 25 ans

8 des 9 ha encore constructibles sont d'ores et déjà identifiés au travers de 7 Orientations d'aménagement (OAP), ce qui permet de quantifier le nombre de logements nouvellement créés ainsi que d'appliquer des taxes d'aménagement majorées pour financer les travaux engendrés par cet accroissement démographique.



et éviter l'expansion

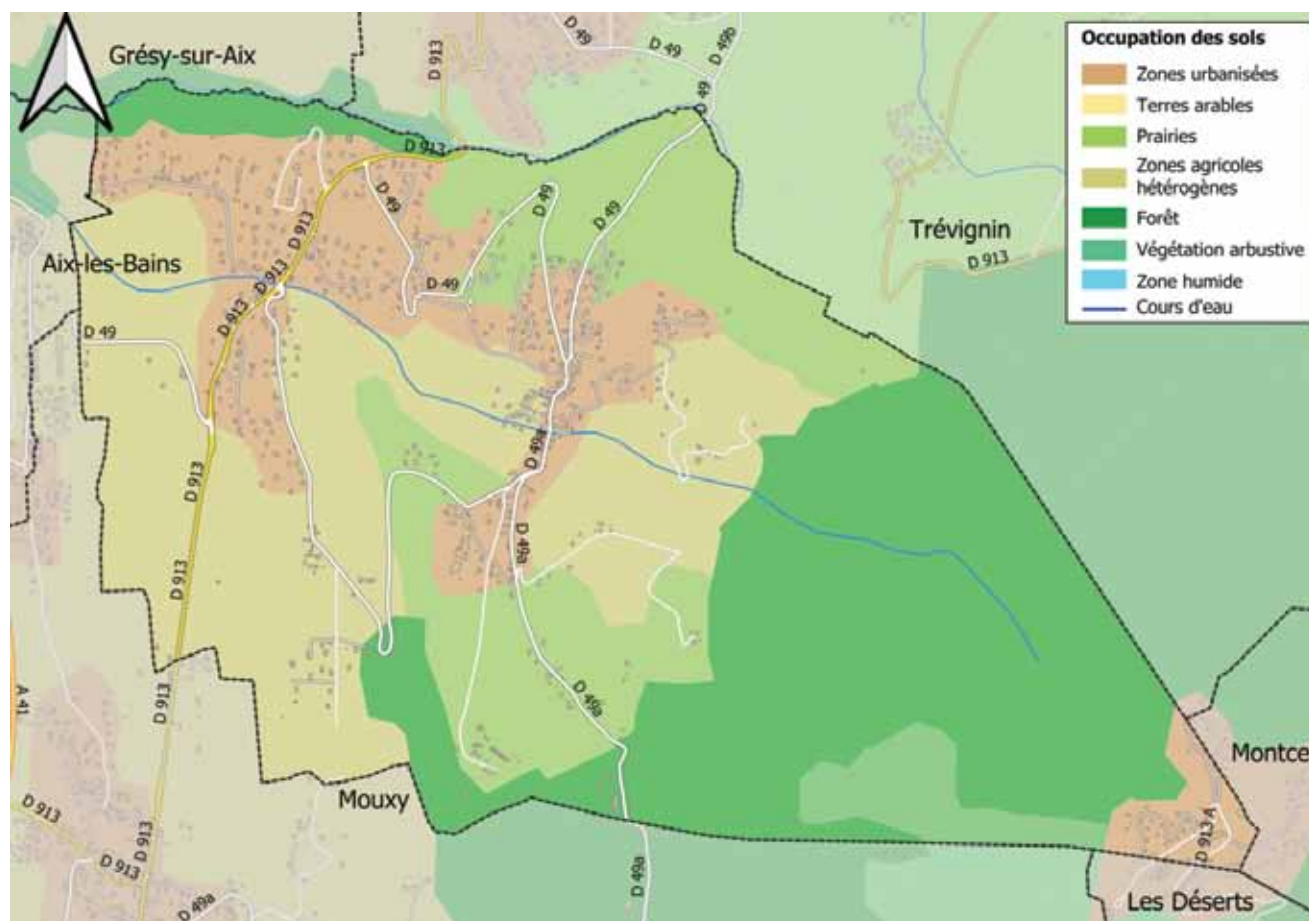


Zones	Surfaces (m2)	TAM %	Nb log max./ dont sociaux
Châtenod / Clairefontaine	9 300	20	21 / 2
Les Cendres Sud (a)	5 800	20	8
Les Cendres Nord (b)	20 000	19,5	30 / 3
Pré Sarran	24 500	17,5	26 / 3
Long Champ	14 500	19,5	25 / 5
Bel Air : 12 à 14 logements sociaux			
Champ Parroud	3 560	14	6

Sur les zones à urbaniser, le PLUi (2019-2039) fixe un nombre maximum de logements restant à créer : 103 logements et 27 logements sociaux.

Entre 1990 et 2024, le nombre de logements affiche une croissance de 1,16% par an (+2,23 % par an sur l'agglomération Grand Lac), pour une densité de 8 logements/hectare fin 2023.

Le nombre de logement prévus au PLUi (2019-2039) pourra atteindre 700 en 2044 contre 582 en 2023, donnant une densité inférieure à 10 logements à l'hectare. Le zonage de la commune au niveau du SCOT fixe une densité de 15 logements/ha.



La répartition des logements (80% de résidences principales pour 20% de résidences secondaires ou vacants) a conduit la municipalité à majorer en 2023 la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires. Du fait du classement de la commune en zone tendue, cet outil doit favoriser la vente ou la location longue durée de ces 20% de logements (environ 120), diminuant d'autant le nombre de nouvelles constructions à envisager. Le décret relatif à la loi de finances d'août 2023 autorisait à majorer ce taux de 60%, ce qui amène à passer le taux de Pugny-Châtenod de 10,7% à 17,12%.

Depuis 2009, l'augmentation de la population est de +0.8% par an. Si cette progression se poursuit au même rythme sur les 20 prochaines années, la commune devrait atteindre 1200 habitants en 2044.

Moins de 2% de la commune encore constructibles

Les différents documents d'urbanisme (Scot de la Savoie, PADD, PLUi Grand Lac) ont l'avantage d'encadrer la croissance et l'expansion des communes.

Pour Pugny-Châtenod :

- 47% du territoire sont classés en zone naturelle (zone N)
- 39% en zone agricole (zone A).

Cela représente pas moins de 86% de surface protégée de toutes nouvelles constructions, puisqu'elles sont interdites sur ces zones.

- 12 des 14 % des zones pouvant être urbanisées l'ont été : il reste donc moins de 2% d'espace communal, soit 9 hectares à urbaniser (zones AU).

Dans le cadre d'une augmentation de la population et d'une limitation des espaces urbains, l'équipe municipale voit bien qu'une densification des zones urbaines existantes est inévitable.

L'enjeu majeur de la sobriété foncière

Depuis la loi Climat et Résilience, la sobriété foncière est un enjeu majeur qui passera par la mise en application de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette), entraînant par la même occasion une modification du SCOT en 2026 et du PLUi d'ici 2027.

La loi ZAN de juillet 2023 vise à réduire la consommation des d'espaces naturels par une compensation via des opérations de renaturation dans des proportions de plus en plus importantes, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement compensée en 2050 : à cette échéance, toute nouvelle zone à urbaniser devra être compensée par une zone renaturée.

L'artificialisation des sols est une altération de leurs fonctions naturelles par des activités humaines. En France, sur la période 2011-2021, ce sont près de 250 000 hectares qui ont été artificialisés, c'est-à-dire que des espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été construits ou aménagés. Dans le contexte climatique actuel, il est primordial de limiter cette expansion, car les sols remplissent de nombreuses fonctions écologiques essentielles, comme le stockage du carbone, l'infiltration de l'eau ou la préservation de la biodiversité.

L'approbation définitive passera par une enquête publique sur chaque commune concernée afin de prendre en compte vos remarques.

La mairie et la commission Urbanisme se tiennent à la disposition des administrés, des usagers et des professionnels pour leur apporter de plus amples informations.



La commission urbanisme étudie chaque dossier



Toutes les demandes d'autorisation à urbaniser, que ce soit une demande préalable, un permis de construire ou d'aménager, sont réceptionnées et traitées en mairie avant d'être partagées avec le service des autorisations d'urbanisme de Grand Lac. L'analyse technique de chaque dossier est réalisée par un instructeur de Grand Lac formé en urbanisme afin de relever les manquements éventuels et préconiser des corrections pour répondre aux règles du PLUi en vigueur.

En parallèle, la commission Urbanisme communale instruit les dossiers au rythme d'une réunion toutes les trois semaines, soit 13 à 14 réunions par an (plus de 80 réunions sur un mandat de six ans). En moyenne, la commission examine 4 nouveaux dossiers par réunion, tout en sachant qu'il faut également réévaluer les dossiers en cours d'instruction lors du dépôt de pièces complémentaires.

A cela s'ajoutent les visites de conformité. En effet, une fois les travaux finalisés, le demandeur d'une autorisation d'urbanisme doit déposer à la mairie une DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux). À la suite de la visite de conformité, une attestation est délivrée justifiant du respect des travaux réalisés et des déclarations de surfaces auprès du notaire et de l'administration fiscale. En cas de non-respect, il convient de mettre les travaux en conformité avec la demande et de déposer une nouvelle visite de conformité.

Depuis 2020, un certain nombre d'administrés, dans le cadre de la vente de leur bien immobilier, ont commencé à déposer des demandes d'urbanisme pour régulariser une extension ou des travaux non déclarés. Il est rappelé que les délais de traitement et un potentiel refus peuvent entraver une vente car, depuis cette date, les notaires doivent vérifier les surfaces déclarées antérieurement à la vente, d'où la nécessité de déposer une DAACT dès la fin des travaux.

Si cela n'est pas le cas, il revient au maire de saisir le procureur de la République pour demander la mise en conformité ou la démolition.

Il convient donc de vous renseigner en mairie pour régulariser vos travaux, quelle que soit leur nature dès que cela modifie l'aspect extérieur de votre logement ou terrain (isolation par l'extérieur, velux, pergola, portail, mouvements de terre...), ou les surfaces plancher de votre logement (aménagement des combles, d'un garage, création d'escalier...).

335 dossiers depuis 6 ans

Sur les six dernières années, ce ne sont pas moins de 216 demandes de travaux, 115 permis de construire et 4 permis d'aménager qui ont été étudiés.

Sur les années 2020-2023, les demandes de travaux ont principalement concerné la rénovation thermique, et le nombre d'installations photovoltaïques a dépassé celui des piscines...

Sur la même période, le nombre de permis de construire a connu un pic en 2022. Cette tendance s'est nettement estompée courant 2023 avec la hausse du coût des matériaux et des crédits.

Au travers de ces chiffres, il faut préciser que certains permis de construire peuvent inclure plusieurs logements, comme l'OAP de Clairefontaine avec un PC pour 17 logements et 2000 m² de surface plancher. Si l'on retranche les permis refusés, incomplets ou annulés, en 2021, sur les 16 PC relatifs à de l'habitation, 23 logements ont été créés. Malgré une augmentation du nombre de demandes, en 2022, seulement 8 logements supplémentaires ont été construits.

Permis de construire par nature	2021	2022	2023
Transfert	0	1	0
Piscine, garage, carport, veranda	1	1	3
Changement de destination	1	1	0
Extension	6	0	1
Ravalement, rénovation, isolation	1	8	3
Habitation	13	16	11

Déclarations de travaux par nature	2021	2022	2023
Photovoltaïque	4	11	6
Piscine	5	11	2
Division parcellaire	5	11	2
Clôture	4	3	2
Garage, stationnement	0	3	3
Rénovation - réno thermique	19	16	20
Pergola, terrasse, veranda	2	3	5

Quelles formalités accomplir, avec quels délais ?

Vous envisagez de réaliser des travaux mais ne savez pas comment faire ? Un permis ? Une déclaration préalable ?

Avant tout, consultez le tableau ci-dessous pour connaître la nature de votre demande, vous pouvez également contacter le service urbanisme de la mairie au 04 79 61 21 74 aux horaires d'ouverture au public.

► Comment déposer votre dossier ?

Vous avez toujours la possibilité de le déposer en 1 exemplaire auprès du service urbanisme de la mairie mais nous vous encourageons à déposer votre dossier en ligne sur <https://pu.rgd.fr>, cela vous permettra de suivre l'évolution de votre dossier en temps réel et de recevoir votre autorisation en ligne directement sur la plateforme.

Voici les durées d'instruction des dossiers (identiques en papier ou en ligne) :

- La déclaration préalable ► 1 mois à compter de la date de dépôt
 - Le permis de construire et permis modificatif ou transfert ► 2 mois
 - Le permis d'aménager et permis collectif ► 3 mois.
- Si votre demande est acceptée, vous recevez un arrêté vous autorisant à réaliser les travaux dans le



délai de l'instruction lié à votre demande.

Si votre dossier est incomplet, une demande de pièces manquantes vous est adressée dans le mois suivant la date de dépôt. Vous avez 3 mois maximum pour fournir les pièces manquantes. Le délai d'instruction repart, comme défini ci-dessus, à compter de la réception des pièces manquantes.





Acej : un nouvel outil, le van itinérant

Nouvel outil de l'Acej (association de communes Enfance Jeunesse) au service notamment des jeunes et des habitants du territoire : le van itinérant ! Ce dernier a été inauguré le 18 novembre dans les locaux de l'Acej, en présence des élus et partenaires de cette opération.

Ce projet initié et conduit par le collectif administr@dos de l'Acej avait recueilli, fin 2021, 144 votes et un soutien financier du Département de 50 000 € dans le cadre du budget citoyen. Ce van a bénéficié de subventions supplémentaires de la CAF de Savoie et du fonds de soutien Aix-Riviera des Alpes.

Objectif : proposer un outil supplémentaire pour favoriser le lien social, les rencontres intergénérationnelles et les services mobiles sur les 8 communes de notre territoire.



Ce véhicule modulable et hybride sillonnera le territoire à la rencontre des jeunes dès le printemps 2024, puis des publics fragilisés pour établir un premier contact et délivrer sur son passage des messages de prévention ou de sensibilisation.

Le van a été complètement aménagé pour recevoir du public et, cerise sur le gâteau, il est équipé de panneaux solaires sur le toit pour alimenter en électricité le matériel installé à l'intérieur.

L'APE mobilisée pour financer les activités des élèves

L'objectif premier de l'APE (Association des parents d'élèves) reste le soutien financier, afin que tous les élèves des écoles de Pugny-Châtenod et de Tréviggin puissent participer aux sorties scolaires, aux animations, et qu'ils puissent également bénéficier de petits plus matériels en lien avec le programme scolaire, et selon les demandes des enseignantes (abonnements magazines, fournitures, jeux pour la cour de récréation...).

L'APE s'attache aussi à créer des moments conviviaux et festifs pour tous. C'est une véritable joie et une récompense, pour ses membres, à chacune de ses opérations, de voir les liens se tisser entre les habitants des deux communes, petits et grands.

Parmi les ventes ouvertes à tous (de producteurs et artisans locaux exclusivement) et les événements



Retour sur la kermesse, en juin dernier.

passés et à venir : la célèbre brocante de Tréviggin (septembre), la vente de sapins (décembre), les brioches Saint-Genix (avril), les plants (variétés décoratives, potagères et aromatiques, début mai) et la kermesse de l'école (juin).

Vous pouvez rester informés de ces événements via les publications de la mairie (application Illiwap).

Les enfants ont également la chance de faire des activités formidables, tout au long de l'année, en lien avec notre belle région (voile, ski de fond, différentes sorties...). Toutes ces activités sont possibles grâce au soutien financier et logistique des mairies, à l'implication des parents et habitants, et au dynamisme des enseignants.

Contact : apepugnytrevignin@outlook.fr



La traditionnelle vente de sapins de l'APE, en décembre.

Cantine : une gestion

L'association de la cantine de Pugny-Châtenod est composée de parents bénévoles qui gèrent les commandes des repas et la facturation. Elle œuvre en collaboration avec la mairie qui met à disposition du personnel municipal pour l'encadrement des enfants sur la pause méridienne.

Augmentation du nombre d'adultes encadrants

Pour pallier l'augmentation constante du nombre d'élèves qui déjeunent à la cantine, Paola Breda est venue rejoindre l'équipe de la cantine au mois de novembre. Actuellement, 6 adultes encadrent les enfants sur le temps méridien. Les enfants mangent en deux services.

Les employés communaux (Eliane, Jean-Michel, Marie-Jeanne, Paola et Pascale) accueillent les enfants de 11h30 à 13h20. L'ACEJ organise chaque jour des activités et des jeux pour les enfants, avec un animateur, Léo. Pour ces temps de jeux, l'association a complété et renouvelé le matériel à la fin d'année 2023.

Une gestion associative et un repas à prix coûtant

L'association de la cantine est représentée par des parents bénévoles. Cette gestion associative a permis notamment, depuis la hausse des denrées alimentaires, de faire le choix de ne pas augmenter le prix du repas et de le vendre à prix coûtant aux familles, soit 4,75 euros.



De gauche à droite : Jean-Michel, Marie-Jeanne, Eliane, Paola, Pascale et Léo, l'équipe qui encadre les enfants à la pause méridienne.

L'association prend également à sa charge deux repas par an et par enfant en cas d'absence imprévue (maladie, etc).

101 élèves cette année à l'école de Pugny-Châtenod



L'équipe des enseignantes de Pugny-Châtenod, où 101 élèves sont scolarisés du CP au CM2.

Cette année, en raison des travaux d'agrandissement de l'espace petite enfance, l'organisation de la rentrée a été un peu bousculée à l'école. L'accès se faisant par la cour supérieure, le stationnement des parents s'est réparti entre le parking du city-stade (route de Pré Franquette) et celui devant l'école. L'école de Pugny-Châtenod accueille 101 élèves répartis en quatre classes. M^{me} Briandet enseigne aux

CP et CE1 (23 élèves), M^{me} Paraire aux CE1 et CE2 (26 élèves), M^{me} Boninsegna aux CM1 (26 élèves) et M^{me} Viallet aux CM2 (24 élèves). L'équipe pédagogique est assistée de M^{me} Trouvé (enseignante) et M^{me} Barattier (AESH : accompagnante pour élève en situation de handicap). La direction de l'école est assurée par M^{me} Viallet.

L'école de Trévignin accueille 78 élèves répartis en 3 classes. Au total, le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) compte donc 179 élèves.

Le temps scolaire est réparti sur 4 jours et les enfants sont accueillis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Au cours du 1^{er} trimestre, les enfants se sont vu proposer une rentrée en musique puis une journée écomobilité pour les élèves scolarisés à Trévignin. Une initiation à l'escrime a été dispensée aux élèves de Pugny-Châtenod ainsi que des sorties théâtre et cinéma. Du ski de fond, de la natation et du théâtre sont prévus sur 2024.

Cette rentrée n'aurait pu se dérouler sereinement sans l'investissement des enseignantes et des employés communaux.

associative bien maîtrisée

Pour maintenir un bilan à l'équilibre, l'association multiplie les actions : crêpes à la fête de la musique, galettes des rois, et d'autres à venir ! C'est d'ailleurs l'occasion de saluer la générosité de Sébastien Fautrelle, chocolatier et Pugnérain, qui confectionne des galettes des rois pour l'association.

Événement à venir : un repas intergénérationnel !

Cette année, l'association de la cantine, en collaboration avec les élus municipaux, souhaite organiser un repas intergénérationnel. Les repas seront confectionnés par Leztroy. Adultes et enfants pourront partager ce moment convivial dans la salle polyvalente lors de la pause méridienne.

Ce repas aura lieu au mois de juin. Vous serez informés des modalités d'inscription.

Leztroy, des repas écoresponsables

L'entreprise Leztroy fournit les repas de la cantine en liaison froide depuis novembre 2020. Les menus sont élaborés par des diététiciennes.

Les denrées sont achetées localement en circuit court, en fonction des saisons et avec une majorité de produits issus de l'agriculture biologique. De plus, chaque semaine, les enfants dégustent un repas végétarien.

Les enfants semblent apprécier les repas de Leztroy. Le personnel note une nette diminution du gaspillage et est quotidiennement sollicité pour avoir une tournée voire deux tournées de « rab » !

Pour éveiller les papilles, des repas à thème sont régulièrement proposés dans un esprit de convivialité. Voici le menus à thème pour cette année scolaire.



Le bureau de l'association de la cantine

Voici la composition du bureau de l'association de la cantine :

- ▶ Eve Cauquil, Présidente
- ▶ Aurélie Forestier, Vice-présidente
- ▶ Hélène Tilloux, Trésorière
- ▶ Christophe Salot, Vice-trésorier
- ▶ Roxane Jochaud, Secrétaire
- ▶ Anne Mailland-Rosset, Vice-secrétaire

Contactez l'association : cantinepugnychatenod@gmail.com

Je rénove Grand Lac : un accompagnement personnalisé

La rénovation énergétique peut vous permettre d'améliorer le confort thermique de votre logement, été comme hiver, de diminuer vos charges de chauffage ou d'énergie et de valoriser votre bien.

Si vous habitez sur le territoire de Grand Lac, en maison individuelle ou en copropriété, vous pouvez être accompagné par un conseiller pour :

- ▶ Un conseil neutre et gratuit à chaque étape de votre projet.
- ▶ Un rendez-vous personnalisé près de chez vous.
- ▶ Un suivi complet de votre dossier : visite sur place ; évaluation énergétique de votre logement ; consultation des entreprises ; aide au montage du dossier de subventions.

La communauté d'agglomération Grand Lac anime et finance ce programme de rénovation thermique de l'habitat.

- ▶ Pour plus d'informations, contactez un conseiller : 04 56 11 99 00 - info@faire73.fr.



Mobéa : la mobilité partout à la demande

En complément des lignes de bus Ondéa Grand Lac, le service Mobéa est la solution pour vos déplacements sur le territoire Grand Lac. Le service, assuré par des minibus, vous connecte facilement à une dizaine de points d'intérêt majeurs :

- Le réseau Ondéa Grand Lac pour les correspondances bus
- Le centre-ville d'Aix-les-Bains, des zones d'activités, des zones commerciales et la plage en été
- Les gares SNCF d'Aix-les-Bains et Grésy-sur-Aix pour les correspondances train

Mobéa fonctionne du lundi au samedi (et du lundi au vendredi pour les zones d'activités).

Les horaires de dépose et de prise en charge aux points d'intérêt sont garantis. Seuls les trajets à l'intérieur du secteur sont autorisés. La réservation est obligatoire (sous réserve de disponibilités). Les itinéraires de chaque course sont optimisés selon les arrêts desservis et le nombre de réservations.

Pour organiser votre déplacement,



vous choisissez l'arrêt de montée le plus proche de chez vous (au nombre de 9 à Pugny-Châtenod), vous identifiez le point d'intérêt de destination ainsi que l'heure auquel vous souhaitez être déposé(e). Pour réserver, vous pouvez utiliser l'application Ondéa Grand Lac ou le site ondeagrandlac.fr (réservation possible jusqu'à 20 minutes avant votre déplacement sous réserve

de disponibilités et de temps de trajet compatible) ou téléphoner au 04 57 60 73 00 (réservation possible jusqu'à la veille de votre déplacement à 18h).

L'heure estimé de prise en charge vous est communiqué, l'heure définitif sera confirmé par SMS ou notification sur l'appli 20 minutes avant votre départ. Si vous réalisez un aller-retour, deux réservations sont nécessaires.

Octobre rose : record battu avec 7523 € recueillis

Octobre rose, c'est beaucoup d'énergie pour une commune de 1000 habitants ! Le dimanche 8 octobre, une trentaine de petits-déjeuners ont été servis, 180 repas accompagnés par une fanfare incroyable, 80 personnes pour un cours de sport, une centaine de randonneurs, 24 rotations de parapente, des démos de danse en ligne, danse classique, un street art géant et des maquillages, une initiation au vélo électrique, des massages, de la réflexologie, des stands de poteries, peintures, fleurs, et plus de 200 tee-shirt vendus. Les docteurs Provençal et Moriceau ont également proposé une initiation à l'auto-dépistage du cancer du sein.

La soirée s'est terminée par un concert de variété à l'église de Pugnny-Châtenod.

Tout cela n'aurait pu être possible sans les associations Le Revard Argenté et le CAP qui ont œuvré pour la mise en place de la journée, la restauration et la buvette, les bénévoles et les agents municipaux. Une mention spéciale pour Pascal Marie, l'auteur du magnifique panneau qui a trôné à l'entrée du village et de la



fresque géante qui a servi pour le street art !

Les 7523 € de dons ont été partagés entre le service oncologie de l'hôpital d'Aix-les-Bains pour la création d'un salon des familles (lecture, musique, peinture, dis-

cussion) pour permettre aux patients de se détendre ou de recevoir leur famille et l'association Bivouac et moi, qui permet d'emmener des patientes atteintes du cancer faire des séjours thérapeutiques en montagne.



Fête de la musique : rendez-vous le 21 juin

La municipalité vous invite pour la deuxième édition de la Fête de la musique, le 21 juin.

Lors de la première édition, l'an dernier, le temps était au rendez-vous et la bonne humeur aussi. Le Revard argenté et le Comité d'animation pugnérain (CAP) l'ont menée avec brio. L'association de la cantine était aussi de la partie pour régaler les enfants.



Comité d'animation pugnérain : des activités tous azimuts

Les membres du bureau du Comité d'animation pugnérain (CAP) ont pour objectif de réunir les habitants, toujours plus nombreux, autour des activités proposées tout au long de l'année scolaire mais aussi de les retrouver lors des ateliers ponctuels et ainsi de créer des liens. Les actions du CAP sont financées grâce aux adhérents, au soutien de la Mairie et du Conseil départemental et aux bénéfices réalisés lors de la vente de diots (octobre) et du boudin (janvier).

En 2023, outre les activités annuelles, le CAP a proposé une formation aux gestes qui sauvent et organisé trois sessions, toutes complètes, animées par les intervenants du SDIS.

Par ailleurs, les ateliers créatifs de Pâques, de Noël, ainsi que la sortie annuelle au Parc des oiseaux, ont



Une journée au Parc des oiseaux.



Bal folk avec "La Boîte à boutons"

Les activités du CAP

Voici le calendrier des activités proposées (hors vacances scolaires) :

- MULTISPORTS (enfants de l'école primaire) : le mardi de 16h30 à 18h
- DANSE EN LIGNE (adultes) : le mardi de 18h15 à 19h15
- GYM (adultes) : le mercredi de 11h à 12h
- MARCHÉ : les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 13h30 à 16h30 environ
- ART FLORAL : 1 fois par trimestre le samedi après-midi
- PEINTURE : 2 jeudis par mois de 14h30 à 17h
- ANGLAIS : les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 14h à 15h.



Session de formation aux gestes qui sauvent.

tous remporté un immense succès ! Les écoliers ont aussi participé à la réalisation de la gerbe du 11 novembre, encadrés par quelques membres de la section "Art floral".

En novembre également, le groupe "La Boîte à boutons", dont fait partie Agnès, une Pugnérain, a fait voyager le public à travers le monde et découvrir les danses folk locales. Un grand moment de partage pour les heureux participants.

En collaboration avec la Mairie, le CAP a activement participé à l'organisation du vide dressing, de la Fête de la musique et à la journée Octobre rose.

En 2024, l'association souhaite maintenir toutes les activités mises en place ainsi que les ateliers de Pâques et Noël qui plaisent tant aux enfants. Son objectif est également de mettre l'accent sur la nature et les oiseaux. Deux conférences animées par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) se dérouleront le 6 avril prochain sur le thème "oiseaux" et le 17 novembre sur le thème "nature et forêt". Ces conférences seront gratuites pour les Pugnérains petits et grands, mais limitées à vingt-cinq personnes, uniquement sur inscription. Sur le thème nature, le CAP proposera une excursion en car le 1^{er} juin pour découvrir le site unique et féérique de la grotte de Choranche, ainsi que Pont-en-Royans et le Fort de la Bastille à Grenoble.



Composition du bureau

Présidente : Carole Dormard, Vice-président : Jean Bouvet, Trésorière : Danielle Beauquis, Trésorière adjointe : Josiane Carezni, Secrétaire : Christiane Carrichon.

Année bien remplie pour Le Revard argenté

De septembre à juin, les adhérents du club "Le Revard argenté" se réunissent tous les lundis. Les 1^{ers} et 3^{èmes} et éventuellement 5^{èmes} pour les jeux de belote, coinche, scrabble, tarot et autres jeux au bon vouloir de chacun, les 2^{èmes} et 4^{èmes} pour la dictée et les ateliers cognitifs. Notons d'ailleurs la belle prestation de Francine Favier qui a terminé 2^{ème} départementale à la dictée organisée par la Fédération Générations Mouvement.

Du 4 mars au 13 juin, les membres ont bénéficié de cours de gymnastique adaptés, visant plus particulièrement au maintien de l'équilibre. Les 23 mars et 6 avril, ainsi que les 30 novembre et 7 décembre, des adhérents ont apprécié les ateliers code de la route et conduite, ainsi que premiers secours, mis en place en collaboration avec le CIAS de Grand Lac.

L'escapade gustative annuelle du Revard argenté s'est déroulée au restaurant « Le Grillon » au Tremblay le 16 mars. 50 membres du club ont dégusté avec gourmandise les grenouilles « à volonté » et apprécié ce moment de convivialité.

Le 21 juin, sollicité par la commune, en collaboration avec le CAP, le club a participé à la première fête de la musique qui a remporté un franc succès.

Le 22 juin, une quarantaine de Pugnérains se sont dirigés vers Annecy pour la visite guidée de la fonderie Paccard. Ils ont pu assister à une coulée de cloches, spectacle féérique et fascinant, ainsi qu'à



un concert d'Anne Paccard et sa voix de soprano accompagnée d'Ars Sonora, concept de sculptures musicales. Après ce moment privilégié, ils ont embarqué pour une croisière sur le lac d'Annecy. Le repas d'été s'est déroulé le 29 juin toujours avec le même succès.

Du 18 au 25 septembre, 36 membres du club se sont évadés vers les Baléares, plus précisément Minorque.

Le 8 octobre, toujours en collaboration avec le CAP, Le Revard argenté a participé au succès de l'opération octobre rose.

Le 18 novembre, la traditionnelle soirée moules-frites a affiché complet. C'est l'évènement incontournable du club qui remporte chaque année le même succès avec ses 100 kg de moules et 50 kg de frites !

Le 10 décembre, l'année s'est terminée comme à l'accoutumée par le repas de Noël du club qui a rassemblé 60 adhérents.



Les déchets alimentaires, une ressource à valoriser !

Composition moyenne de la poubelle ménagère d'un habitant de Grand Lac (données 2021)

Déchets de jardin 1,2 %

À valoriser en paillage après broyage, en mulching
ou compostage en complément des déchets alimentaires
(Exemples : pelouse, branchage, feuilles mortes...)

Déchets spéciaux 3 %

À déposer en déchetterie
(Exemples : pots de peinture, piles, ampoules, bois,
petits appareils électriques et électroniques...)

Textiles 3,2 %

À déposer dans les bornes textiles
(Exemples : vêtements, chaussures, maroquinerie...)

Verre 6 %

À déposer dans le conteneur à verre
(Exemples : bouteilles, flacons de parfums, pots de confiture...)

Gaspillage alimentaire 5,4 %

Retrouvez les conseils pour moins gaspiller
sur www.agirpourlatransition.ademe.fr
(Exemples : produits périmés, restes de repas...)

Emballages recyclables 18 %

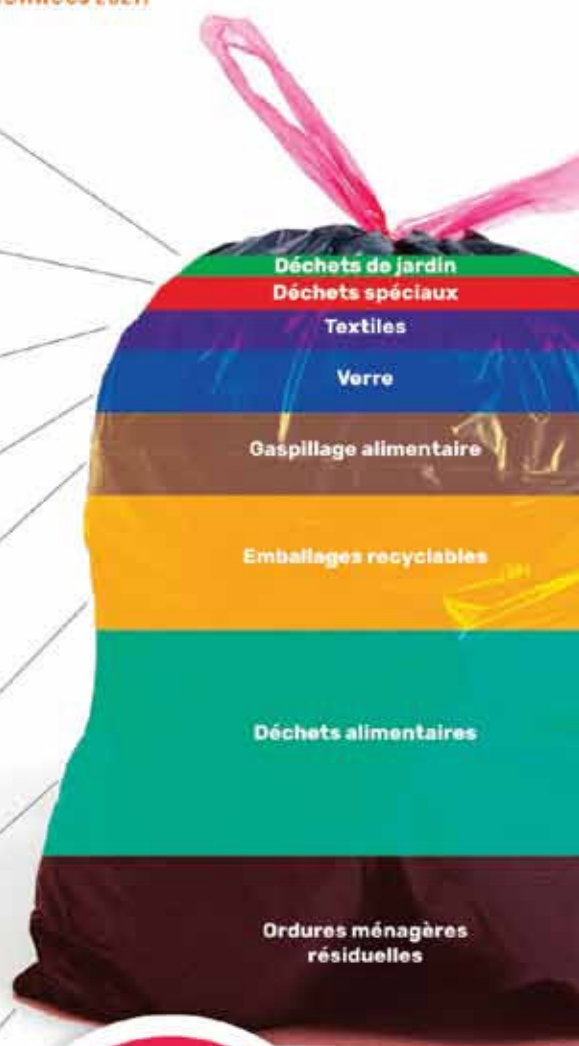
À déposer dans le conteneur jaune
(Exemples : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, cartons,
briques alimentaires, papiers...)

Déchets alimentaires 35 %

À composter ou à déposer dans un point de collecte
des déchets alimentaires
(Exemples : épluchures, coquilles d'œufs, coquillages,
marc de café, essuie-tout...)

Ordures ménagères résiduelles 28,2 %

À déposer dans le conteneur à ordures ménagères
(Exemples : textiles sanitaires : lingettes, mouchoirs,
protections hygiéniques féminines, couches, cotons-tige -
petits objets en plastique : brosse à dents... - litières animales, balayures...)



238 kg

d'ordures ménagères
par an et par habitant
de Grand Lac

